

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU MASTER
DE DROIT PRIVE DE
L'UFR DES SCIENCES ECONOMIQUES ET
SOCIALES DE DE L'UNIVERSITE ASSANE SECK DE
ZIGUINCHOR**

L'équipe d'évaluation :

- Mbissane NGOM, Président,
- Papa SY, Membre,
- Djibril Niang NDIAYE, Membre

Signature

Pour l'équipe, le Président



Pr. Mbissane NGOM

Table des matières

1. Présentation du programme évalué.....	4
2. Avis sur le rapport d’auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur site.....	5
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l’ANAQ-Sup (référentiel d’évaluation de programmes)	7
5. Points forts du programme	15
6. Points faibles du programme	16
7. Recommandations à l’établissement	17
8. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	18
9. Proposition de décision	18

Le présent rapport est établi par l'équipe d'experts ainsi composée :

- Mbissane NGOM, Agrégé de droit privé, Maître de conférences, Directeur de l'Unité de Formation et de Recherches de Sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, président,
- Papa SY, Maître assistant titulaire, enseignant à l'Unité de Formation et de Recherches de Sciences juridiques et politiques de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, membre,
- Djibril Niang NDIAYE, Expert commercial, membre de l'Ordre national des experts et évaluateurs agréés du Sénégal, vacataire à l'Université Alioune DIOP de Bambey, membre.

Tous nommés en qualité d'expert par décision n° 000033 MESR/ANAG-Sup/SE/RAF du 19 décembre 2019.

1. Présentation du programme évalué

Le programme objet du présent rapport d'évaluation est le Master de Droit Privé de l'UFR des Sciences Economiques et Sociales (UFR SES) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ). Ce programme est mis en œuvre depuis 2015. Il a comme ambition de former des spécialistes en Droit Privé fondamental, c'est-à-dire de former des étudiants désireux de s'orienter dans la recherche et l'enseignement supérieur et des spécialistes en droit des activités économiques (former des Juristes capables de s'adapter à l'évolution des besoins de l'entreprise). Ses enseignements sont articulés autour de quatre semestres de formation au cours desquels les disciplines de recherches et de spécialisations (Droit Commercial, Droit des Activités Maritimes et des Transports, Droit Pénal et sciences criminelles, Droit Civil approfondi,...), après la licence et la révision de la maquette de départ (en 2010), sont étudiées.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation du programme est établi par un **Comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme de Master de Droit Privé de l'Université Assane Seck de Ziguinchor**. Il a été créé par un arrêté n°02/UASZ/UFRSES/DIR/CSA du 22 Avril 2018 et composé ainsi qu'il suit :

- Dr. Khalifa Ababacar KANE, Enseignant chercheur au Département de Droit des Affaires, Coordonnateur du Master et Responsable du Comité de pilotage ;
- Pr. Dielya Yaya WANE, Chef du Département de Droit des Affaires ;
- Dr. Abdoulaye DIALLO, Enseignant chercheur au Département de Droit des Affaires ;
- Dr. Philippe BASSENE, Enseignant-chercheur au Département de Droit des Affaires ;
- M. Gora LO Conservateur à la Bibliothèque de l'UASZ, Représentant du Recteur ;
- M. Moussa GUEYE, Responsable Pédagogique, Chef des Services Administratifs, par intérim, Représentant du Directeur de l'UFR SES ;
- Dr. Geneviève BREMOND SARR, Enseignant-chercheur au Département de Droit des Affaires ;
- Pr. Melyan MENDY, Expert en assurance qualité ;
- M. Fodé David FAYE, Étudiant en Master.

Le rapport est bien présenté. Ses rédacteurs ont cherché à répondre avec clarté et concision aux questions posées. Il est accompagné d'annexes constituant autant d'éléments de preuve des affirmations qui y sont contenues.

3. Description de la visite sur site

- **Organisation et déroulement de la visite**

La visite a commencé, comme le prévoit l'agenda, par une rencontre avec les autorités de l'UASZ et de l'UFR des Sciences Economiques et Sociales. Etaient présents le Vice-recteur de l'UASZ chargé de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde Professionnel, représentant le Responsable de la Cellule Interne d'Assurance Qualité, le chef du département de Sciences juridiques et des enseignants-chercheurs membres de l'UFR SES et des membres du personnel administratif de ladite UFR.

Après un tour de table de présentation, le Chef du département a souhaité la bienvenue aux Experts. En réponse, l'équipe des experts a présenté sa composition, remercié l'Université pour la qualité de l'accueil et précisé les termes de la mission. L'accent a été mis sur la démarche caractérisant le processus d'évaluation qui vise à contribuer à l'amélioration de la qualité dans la mise en œuvre du programme de formation.

Après les propos introductifs prononcés par le Vice-recteur, le professeur Bamol SOW, le programme a été présenté par le Dr. Khalifa Ababacar KANE, coordonnateur du Master Droit privé. Son propos a été complété par les membres du corps professoral présents, notamment le Dr. Geneviève BREMOND SARR, le Dr. Adolph DIEME, le Dr. Abdoulaye DIALLO et le Pr. Dielya Yaya WANE. Un échange constructif a ensuite eu lieu entre les Experts et les responsables du programme. Ils ont porté sur la maquette, notamment l'affectation des crédits horaires, les éléments constitutifs et leurs contenus, les profils des professionnels intervenant dans la formation, le financement de celui-ci.

Ensuite, les membres de l'équipe d'experts ont eu des entretiens séparés avec les trois composantes du programme.

Ils se sont d'abord entretenus avec le personnel administratif, technique et de service. Cette discussion a permis de se faire une idée sur l'organisation administrative du Master et le niveau d'implication du PATS dans cette gestion, sur les services offerts par ce personnel pour assurer un bon déroulement des enseignements. La qualité de la coordination du Master a été soulignée. Ainsi, le chef du service pédagogique a affirmé que ce Master était toujours le premier à mettre

à disposition ses notes d'évaluation et à délibérer. Le dispositif de gestion pédagogique a également été présenté.

L'équipe d'évaluateurs a ensuite rencontré une équipe d'étudiants inscrits aux différents niveaux de la formation. Ces apprenants ont exprimé leur satisfaction quant à la formation suivie. Ils ont mis l'accent sur la disponibilité du corps professoral et du PATS. Ils ont également souligné la qualité de la formation qu'ils ont notamment pu vérifier dans le cadre de leur stage. L'organisation de certains cours sous forme de séminaires est également appréciée car elle leur permet de faire des recherches et de pouvoir discuter plus facilement avec les enseignants.

L'équipe d'évaluation externe a enfin rencontré une partie des enseignants. Les discussions avec ces derniers ont permis de noter le degré d'investissement fort élevé des enseignants-chercheurs du Département de droit des affaires. L'insuffisance du nombre de PER a été relevée ainsi que la nécessité de diversifier la provenance et le profil des intervenants externes, notamment l'importance d'avoir des juristes d'entreprise parmi les intervenants professionnels. La qualité de la coordination du Master a été soulignée ainsi que les efforts faits par le Rectorat pour favoriser le recrutement de nouveaux enseignants et mettre à la disposition du département une assistante administrative.

- **Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)**

Les visites (bibliothèques, salles, amphis, etc.), effectuées dans de bonnes conditions, ont été suivies de démonstration, surtout à la bibliothèque. Les experts ont bénéficié de l'accompagnement et des explications des responsables pédagogiques de la filière concernée, et du personnel de l'Université. Des efforts sensibles de modernisation ont été notés.

Les salles disposent d'une aération suffisante et sont équipées de ventilateurs, ainsi que des consignes de sécurité. Le dispositif de vidéo conférence a été présenté. Il apparaît qu'il est très utile pour le Master en raison de la forte implication d'enseignants de l'UCAD dans la formation. Il est également utilisé pour les besoins de soutenance de mémoire.

Des tableaux d'affichage existent pour les emplois du temps, les notes de service, les résultats des contrôles de connaissance et des informations générales.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programmes)

<u>Champ dévaluation 1</u> : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé
Le programme est dispensé depuis 2010 et les diplômes sont régulièrement délivrés. Depuis l'année académique 2016-2017, trois promotions sont sorties et la quatrième est en cours de formation. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.
Le programme vise la formation de juristes spécialisés en droit privé et en droit des affaires et comporte des enseignements spécialisés en droit dans la continuité de la formation de Licence en droit. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.
Le programme dispose d'un dispositif d'insertion des étudiants et des conventions de partenariat avec des entreprises pour les stages des étudiants ont été signées. Un atelier d'évaluation et d'adaptation du programme avec la participation de professionnels a été organisé. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.

Le processus décisionnel est régi par le décret portant organisation de l'UASZ. Il a été constaté que ce texte réglementaire a été mis à la disposition de l'ensemble des acteurs de l'établissement, notamment par voie d'affichage pour les aspects impliquant une participation des acteurs dans la prise de décision. Les modalités de validation d'une offre de formation sont bien définies et ont été respectées tant au niveau du département que de l'UFR et à l'échelle de l'université.

Les étudiants sont informés des procédures de décision au cours des amphithéâtres de rentrée et participent au processus par le biais de leurs représentants dans les instances.

Il a été noté l'existence d'une Cellule Assurance qualité au sein de l'établissement qui veille au respect des procédures et normes de qualité.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le programme a été préparé par les enseignants du département de droit privé et une première mouture a été validée au cours d'une réunion du conseil de département. Cette première étape a été suivie d'un séminaire de pré-validation de la maquette, rencontre au cours de laquelle tous les collègues de tous les départements de l'UFR peuvent exprimer un avis sur l'offre de formation et discuter de l'opportunité de sa mise en œuvre et de la cohérence avec les autres formations de l'UFR. Dans le cadre du conseil d'UFR, le programme est également discuté par les PER.

Un atelier d'évaluation et d'adaptation du programme avec la participation des enseignants a été organisé en vue de la validation définitive du programme d'études avant sa présentation aux instances de décision de l'établissement.

L'établissement a élaboré une grille d'évaluation des enseignements. Mais, elle n'a pas encore été validée par les instances de l'université ; elle est cependant utilisée par certains enseignants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

**Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.
L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

Une évaluation périodique du programme est organisée par les instances de l'établissement. Elle se fait notamment dans le cadre d'ateliers ouverts aux professionnels et à des enseignants d'autres universités publiques (UCAD et UGB). Cette évaluation a ainsi permis une modification, en 2015, de la maquette pour l'adapter : ajout de nouvelles UE, retraits d'UE non pertinentes.

L'établissement dispose en outre d'une cellule d'assurance qualité dont l'action régulière permet de contrôler le respect des normes et procédures qualité définies au sein de l'établissement.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette est conforme aux exigences du LMD et le programme pédagogique est cohérent dans sa structuration. Les syllabus sont disponibles pour plus de 80% des éléments constitutifs. Ils sont bien structurés et précisent les objectifs des enseignements, leur contenu, les modalités d'évaluation et indiquent une orientation bibliographique.

Cependant, il faut revoir à la baisse le nombre de crédits prévus pour les UE : DP 411, DP 412, DP 423, DP 424, DP_DEA 512, DP_DPF 512, DP_DEA 521, DP_DPF 522

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Le nécessaire réajustement des crédits de certaines UE ne remet pas en cause la conformité de la maquette au LMD. Il permet de mieux équilibrer la répartition des crédits pour donner plus de chance de réussite aux étudiants.

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme couvre les principaux aspects du droit privé, aussi bien dans la dimension professionnelle que dans une perspective de préparation de l'apprenant à des recherches doctorales. Le Programme tient donc compte de l'hyper spécialisation du droit privé. Mais, un EC sur le droit de la distribution devrait être intégré pour mieux coller à la structure de l'économie sénégalaise.

Les méthodes d'enseignement reposent sur un mixte entre cours magistral et travaux de groupes dans le cadre de séances de TD. Des TPE sont prévus dans la proportion de 50%. Cette organisation pédagogique est conforme aux modalités d'enseignement du droit dans le système romano-germanique.

Les matières fondamentales du droit privé sont enseignées : Droit commercial, droit civil, droit pénal et science criminelle, droit des activités maritimes et du transport, crédit et marché, outils de communication, droit des affaires. La durée et le nombre de crédits affectés à ces UE doivent être revus à la baisse. Il a en effet relevé que certains des éléments constitutifs de ces UE étaient affectés de 15 crédits (DP 423, DP 424, DP-DA 512,...). C'est excessif. Il est souhaitable que le nombre de crédits affectés à une UE ne dépasse pas 10, sauf s'il s'agit du mémoire de fin d'études.

L'évaluation des connaissances se fait en Contrôle continu et examen terminal de semestre.

Il est possible d'effectuer un stage et de produire un rapport de stage. Des conventions de partenariat avec des entreprises ont été signées à cet effet.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03: Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les étudiants sont sélectionnés selon deux voies en fonctions de leurs résultats. Une première admission est faite sur dossiers pour certains étudiants. Il apparaît que sont concernés des étudiants ayant validé leur licence avec mention.

Un deuxième groupe d'étudiants est admis après entretien avec un jury de sélection. Il s'agit d'étudiants qui ont obtenu des notes relativement moyennes, au regard des critères de sélection dégagés.

L'Attestation de réussite de M1 est obtenue sur demande alors qu'une attestation de diplôme est automatiquement délivrée. La procédure intègre la communication d'un relevé provisoire, envoyé par mail à chaque étudiant concerné afin de lui permettre d'émettre, s'il y a lieu des demandes de correction avant la production du document définitif.

Les Informations sont disponibles sur le site internet de l'établissement et communiquées lors de l'amphi de rentrée.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04: Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Des statistiques relatives à l'évolution des effectifs et des résultats depuis l'année académique 2016-2017 sont disponibles. Elles permettent de suivre la progression des taux de réussite. Le taux de promotion était :

- En 2016-2017, de 37,5 % pour la spécialisation Droit des activités économiques et de 53,3% pour la spécialisation Droit privé fondamental
- En 2017-2018, respectivement de 91,2 % et 85,7 %
- En 2018-2019, de 77,8 % pour le Droit des activités économiques.

Mais, aucune information n'est disponible sur les mesures de remédiation mises en œuvre pour assurer cette évolution positive.

Appréciation globale sur le standard : Standard globalement atteint

Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01: L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Les enseignants permanents ont au moins le doctorat et certains ont une expérience du barreau. Le programme est ainsi dispensé par une agrégée des facultés de droit, trois agrégés en économie et en gestion huit docteurs en droit, dont trois (3) maîtres de conférences titulaires et cinq (5) maîtres de conférences assimilés.

A ces enseignants permanents de l'UASZ, il faut ajouter des enseignants de rang magistral de la faculté de droit de l'UCAD dont il faut noter l'importance. Le programme fait également intervenir des professionnels, notamment des magistrats et des juristes d'entreprises, tous titulaires au moins d'un Master 2 et disposant d'une expérience professionnelle solide.

De façon générale, le corps professoral a les qualités scientifiques requises pour assurer l'enseignement.

Il faut se féliciter de l'existence d'un programme de soutien aux enseignants et de la réussite d'une enseignante permanente au dernier concours d'agrégation

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les obligations d'enseignement et de recherche du PER sont conformes à la réglementation. En réalité, en raison de la faiblesse du nombre d'enseignants permanents, les PER assument une charge d'enseignement très élevée, largement supérieure aux 6 heures statutaires prévues par les textes applicables aux enseignants des universités publiques.

Il n'y a pas de contrats d'engagement spécifiques et portant sur l'intervention des PER dans le programme. L'établissement fait application de la réglementation de l'enseignement supérieur public. Il faut toutefois relever l'existence de contrats pour les missionnaires d'enseignement indiquant les volumes horaires d'enseignement.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03: La mobilité du PER est possible.

Il y a une trop forte dépendance du programme à l'intervention de vacataires et de missionnaires d'enseignement. Le corps professoral est ainsi composé : 1/3 d'enseignants permanents de l'UASZ, 1/3 de professionnels, 1/3 de missionnaires d'enseignement (UCAD et UVS)

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

Oui. L'admission se fait sur sélection directe sur dossier ou après entretien pour certains cas.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Aucune mesure discriminatoire intégrant le sexe dans le processus n'est prévue.
D'un point de vue statistique, on note une évolution contrastée des proportions de femmes dans les différentes promotions. Ainsi, la promotion de 2018-2019 ne comporte aucune femme ! Il y en avait 19 sur 48 en 2017-2018, 16 sur 39 en 2016-2017 et 5 sur 17 en 2015-2016. Aucun élément explicatif n'est fourni relativement à cette évolution en dent de scie du nombre de femmes. Il est important de noter et d'analyser l'absence de femmes dans la dernière promotion.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La structuration selon le format LMD favorise la mobilité des étudiants. Mais, il n'y a pas d'éléments indiquant une prise en charge de cette question.

Appréciation globale sur le standard : Moyennement atteint

Standard 5.04: Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Le nombre d'intervenants est suffisant. L'intervention des enseignants de l'UCAD permet de couvrir les besoins en encadrement. Des efforts doivent être faits pour remédier à la forte

dépendance vis-à-vis de l'UCAD. En effet, près du tiers (9/30) des intervenants dans le programme est constitué par des enseignants de la faculté de droit de l'UCAD.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05: Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'établissement dispose d'une direction chargée de l'insertion de ses diplômés. La possibilité des étudiants d'effectuer des stages contribue à faciliter l'insertion. Cependant, l'équipe n'a pas connaissance de la disponibilité d'une liste à jour des diplômés ainsi que de leur emploi.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01: Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Le programme utilise des salles de cours de l'UASZ qui sont globalement en nombre insuffisant. Il faut aussi relever la faiblesse, au niveau de bibliothèque, de la documentation spécialisée en droit des affaires nécessaire à un programme de Master. Toutefois, l'accès à des revues juridiques en ligne permet de couvrir cette insuffisance de la documentation physique.

Un dispositif d'enseignement à distance par visio-conférence permet de faire intervenir des enseignants externes à moindre coût. Le niveau de spécialisation nécessite de faire se déplacer des enseignants en provenance d'autres universités et dont la prise en charge a un coût élevé au regard des moyens dont dispose le programme.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

5. Points forts du programme

L'équipe d'experts a relevé les points forts du programme suivants :

- **Un programme régulièrement dispensé.**

Le Master Droit privé est dispensé depuis 2010 et dans sa version actuelle depuis 2015. Depuis ce démarrage, il n'a connu aucune interruption et des promotions sont régulièrement diplômées.

- **Un programme pertinent et un contenu pédagogique conforme aux objectifs de l'offre de formation**

L'équipe a noté que le programme proposé répondait aux exigences classiques en matière d'enseignements du droit privé à un niveau de Master. En effet, les matières fondamentales du droit privé, à savoir le droit civil, le droit des sociétés, le droit pénal, le droit du transport, le droit patrimonial de la famille, des matières de droit économique sont abordées. Des matières, favorisant la culture juridique des étudiants sont également enseignées. Il apparaît alors qu'il existe une cohérence entre les objectifs de la formation et son contenu pédagogique.

- **Un personnel enseignant qualifié et diversifié**

L'analyse des CV des enseignants et les discussions menées avec le personnel enseignant mettent en évidence la qualité de ceux qui sont chargés d'animer cette formation. Le profil du corps professoral est en adéquation avec l'offre de formation. Les cours magistraux sont dispensés par des enseignants chercheurs de l'UASZ auxquels se joignent des enseignants des autres universités sénégalaises, principalement de l'UCAD. Le corps professoral fait preuve d'une disponibilité remarquable. Il est ressorti des discussions avec les étudiants qu'il est possible de rencontrer les enseignants sans difficulté et que les reports d'un cours en raison de l'absence d'un enseignant sont extrêmement rares. Par ailleurs, tous les cours sont mis à la disposition des étudiants au moyen d'une plateforme d'enseignement à distance.

- **Une adéquation du programme avec les exigences du monde professionnel**

Le programme, préparant ses diplômés à l'insertion professionnelle en tant que juristes, leur fournit les outils nécessaires pour ce faire. Les matières abordées et la méthodologie font un programme en adéquation avec les exigences du monde professionnel. On peut notamment relever l'existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiants dans la recherche de stages professionnels et la prise en compte de ceux-ci dans l'évaluation.

On peut également relever comme points positifs du programme :

- L'existence d'un partenariat dynamique avec des institutions comme le port de Ziguinchor et le service régional des pêches ;
- L'existence de syllabus disponibles pour plus de 80% des éléments constitutifs. Ils sont bien structurés et précisent les objectifs des enseignements, leur contenu, les modalités d'évaluation et indiquent une orientation bibliographique.
- L'existence d'une très grande implication des PER et des professionnels dans la mise en œuvre des programmes ;
- L'existence d'une plateforme d'enseignement à distance permettant aux étudiants de suivre certains enseignements par vidéo conférence ;
- L'existence de salles dédiées au master à l'alliance française de Ziguinchor ;
- La disponibilité d'un personnel administratif, technique et de service de qualité ;
- L'existence d'un mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants (à la fin de chaque enseignement, une fiche d'évaluation est remise aux étudiants).

6. Points faibles du programme

L'équipe d'experts a relevé les points faibles du programme ci-après :

- Un dépassement régulier des charges horaires légales d'enseignement en raison de la faiblesse du nombre de PER ;
- Une trop forte dépendance du programme à l'intervention de vacataires et de missionnaires d'enseignement ;
- Des éléments constitutifs à dimension théorique forte (droit pénal des mineurs, la politique criminelle ...) confiés à des professionnels ne disposant du background théorique nécessaire pour appréhender les questionnements scientifiques soulevés ;
- Une faiblesse du nombre d'enseignants de rang magistral parmi les permanents ;
- Une documentation physique insuffisante en droit privé, de manière générale et en droit des affaires, en particulier même si des efforts sont en train d'être faits avec l'abonnement à des revues en ligne ;
- Le volume horaire trop élevé consacré à certains éléments constitutifs (40 heures en présentiel) ;
- L'évolution négative du nombre de femmes dans les cohortes ;

- Le nombre de crédit trop élevé alloué à certaines Unités d'Enseignement qui réduit considérablement la chance des étudiants de valider leur semestre (15 crédits parfois) ;
- Un financement lourd en raison du nombre élevé d'intervenants externes venant de Dakar et dont le déplacement et le séjour à Ziguinchor doivent être pris en charge par l'établissement sur son budget.
- L'absence d'extincteurs d'incendies dans certains locaux (bibliothèque, salles de cours...)

Appréciations générales

Le Master droit privé présenté par l'Université Assane Seck de Ziguinchor est une offre de formation très ambitieuse. Elle permet aux étudiants d'approfondir toutes les disciplines fondamentales du droit privé et de se familiariser avec les outils méthodologiques de recherches en vue de poursuivre des études doctorales. Il est aussi parfaitement adapté aux besoins du monde professionnel et socio-économique et se déroule sous la responsabilité d'un personnel enseignant et administratif de qualité.

Il faut noter aussi que des efforts sont faits pour le déroulement normal des enseignements dans un délai raisonnable. Les étudiants sont dans l'ensemble satisfaits de la manière dont le programme est dispensé.

Les locaux visités sont fonctionnels et sont bien équipés. Des salles de cours sont même spécialement dédiées aux enseignements du programme.

Cependant, des efforts doivent être faits dans certains domaines, comme la mise en place d'extincteurs d'incendie dans certains locaux (bibliothèque, salle de cours,...) pour la sécurité de tous les usagers de l'université.

7. Recommandations à l'établissement

L'équipe d'experts recommande à l'établissement :

- Le recrutement d'enseignants permanents. L'équipe d'experts a été informée du recrutement de 3 enseignants supplémentaires après son passage. C'est un pas positif.
- La réduction de certains volumes horaires ;
- La diminution des crédits alloués à certaines Unités d'enseignement afin de maximiser la chance des étudiants de valider leur semestre : DP 411, DP 412, DP 423, DP 424, DP_DEA 512, DP_DPF 512, DP_DEA 521, DP_DPF 522. L'équipe d'experts a été informée qu'un séminaire sera organisé pour trouver des solutions.

- La diversification des intervenants aux programmes en faisant recours à des universitaires pour certains enseignements théoriques comme le droit pénal des mineurs, la politique criminelle...;
- La mise en œuvre de mesures de discrimination positive au profit des étudiantes ;
- Une dotation suffisante de la bibliothèque en ressources pédagogiques physiques ;
- Une dotation suffisante en extincteurs d'incendie, à tout le moins, dans locaux fréquentés par les étudiants notamment la bibliothèque et les salles de cours.

8. Recommandations à l'ANAQ-Sup

Aucune

9. Proposition de décision

Il ressort des constatations effectuées et de l'analyse des documents fournis, avant comme après le rapport provisoire, que les conditions sont réunies pour l'accréditation du diplôme de Master de droit privé organisé par l'Université Assane SECK de ZIGUINCHOR.

*Au vu de ce qui précède, les experts désignés pour évaluer le **Master de droit privé** de l'Université Assane Seck de Ziguinchor recommandent **l'ACCREDITATION** de ce Diplôme.*